



Institut National
de l'Économie
Circulaire

20 propositions pour une agriculture circulaire

MARS 2024

ÉDITO

Les travaux autour de la loi d'orientation agricole doivent aboutir à sa présentation au Parlement avant l'été. Alors que la dernière Loi d'Orientation Agricole date de 2006, le moment est propice à ce que le débat s'ouvre enfin sur enjeux croisés entre la question des ressources et celle de la décarbonation de notre agriculture.

Ce rendez-vous législatif, qui permet de débattre sur notre vision de l'agriculture et sur la place qu'elle occupe dans l'économie française, arrive alors que le monde agricole traverse une crise particulièrement intense.

Traditionnellement, l'Institut National de l'Économie Circulaire étudie les liens entre économie circulaire et notre modèle agricole. Un premier travail à ce sujet avait été effectué en 2019 et avait abouti à la construction d'un document reflétant notre projet pour une agriculture circulaire et durable.

Avec les adhérents de l'INEC, nous poursuivons ce travail. Répondre à la crise que traverse le modèle agricole est urgent et indispensable. Mais au-delà d'une réponse à court terme, l'INEC propose de réfléchir à une solution soutenable. Penser la transformation et la construction d'un modèle agricole pérenne et décarboné est, pour nous, une nécessité.

Nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui vingt propositions, nécessaires dans la construction d'un modèle aussi durable que soutenable, qui sont soumises à débat entre les acteurs du monde agricole et plus largement à toutes celles et ceux intéressés par l'avenir de notre agriculture.



Jean-Marc Boursier,
président
de l'Institut National de l'Économie Circulaire



Emmanuelle Ledoux,
directrice générale
de l'Institut National de l'Économie Circulaire

Sommaire

PARTIE 1 | Former à la circularisation des ressources **11**

1. Former la nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices aux méthodes de l'agroécologie
2. Renforcer l'offre de formation des chambres d'agriculture en matière d'agroécologie
3. Mobiliser une partie des aides issues des fonds européens pour élaborer des formations incluant les enjeux environnementaux et une formation aux méthodes de l'agroécologie
4. Encourager la formation des conseillers agricoles à l'existence d'autres modèles plus respectueux de l'environnement

PARTIE 2 | Installer la circularité dans le projet agricole **13**

5. Former à l'agroécologie dans le cadre du stage de trois jours du Parcours Professionnalisation Personnalisé (PPP), par lequel passe les agriculteurs en installation
6. Conditionner le portage foncier effectué par la SAFER à des critères environnementaux
7. Renforcer les aides pour nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans
8. Soutenir les dispositifs d'espaces-test, démarche utile à l'installation de personnes Non Issues du Milieu Agricole (NIMA) et accompagnant des projets agroécologiques

PARTIE 3 | Intégrer l'économie circulaire au cœur de la transmission **16**

9. Proposer d'augmenter les modulations de la Dotation Jeunes Agriculteurs en faveur des projets agroécologiques
10. Simplifier l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs et le renouvellement des actifs agricoles

PARTIE 4 | Investir dans l'agriculture circulaire **17**

11. Lutter contre l'artificialisation des sols en maintenant le caractère agricole des terres notamment en zone péri-urbaine
12. Encourager le recours aux fertilisants naturels plutôt qu'à des engrais de synthèse, en versant une rémunération pour service environnemental
13. Valoriser la production locale et le recours aux fertilisants issus de matières organiques
14. Encourager l'innovation technique et organisationnelle
15. Renforcer les programmes expérimentaux de l'INRAE
16. Faire de la mutualisation du matériel un levier de transition en élargissant le champ d'action des CUMA
17. Créer un crédit d'impôt « mécanisation collective », qui serait destiné aux exploitants agricoles membres de Cuma qui mutualisent un niveau significatif de matériel
18. Faire reconnaître la mutualisation du matériel comme une démarche agroécologique
19. Rendre éligibles les machines reconditionnées aux aides aux investissements
20. Développer le soutien au biogaz, à la méthanisation agricole et à la production de biochar

PLAIDOYER DE L'INEC

Pour une agriculture circulaire

Répondre à la crise profonde que traverse le modèle agricole est urgent, indispensable, et représente une première étape pour soutenir les agriculteurs. Au-delà d'une réponse à court terme, **il nous faut trouver une solution soutenable et penser la transformation du modèle dans son ensemble.**

La «ferme France» affiche ces dernières années de beaux résultats financiers avoisinant les 100 milliards d'euros.¹ Elle est en effet portée par la flambée des cours des matières premières et les bonnes récoltes dans certains secteurs. Mais ce chiffre ne dit pas grand-chose de la situation de nos agriculteurs et des difficultés qu'ils rencontrent : l'agriculture française génère des profits mais le revenu des agriculteurs est, quant à lui, toujours marqué par de fortes disparités, en partie liées aux coûts des intrants et à la fourniture d'énergie. À titre d'illustration, selon l'INSEE, un éleveur bovin dispose d'un revenu médian de 18 000 euros annuel quand le revenu médian annuel d'un viticulteur se situe autour de 26 000 euros.

Le constat est simple: **l'agriculture doit assurer sa transition vers un modèle plus respectueux de l'environnement dans un contexte où s'accumulent crises et difficultés.** Ces dernières ont démontré que notre modèle agricole est fragile et dépendant de nombreux imports. La part de produits agricoles importés a en effet doublé depuis les années 2000 et représente près de 20% de notre consommation annuelle.²

Ce constat appelle une réponse forte et à la hauteur de l'enjeu. Une transition ambitieuse ne pourra se contenter de verdir l'agriculture sans s'interroger sur son modèle

économique et son organisation territoriale pour assurer sa soutenabilité, sa résilience et sa rentabilité à long terme. La transition agricole devra donc être circulaire.

C'est pourquoi l'Institut National de l'Économie Circulaire propose de mettre en débat vingt mesures concrètes qui peuvent tracer des perspectives et constituer des pistes de travail pour les acteurs agricoles et les pouvoirs publics qui seraient désireux de mettre la question de la ressource au cœur de leurs politiques publiques.

Penser la ressource dans la transition

Prendre complet la ressource dans nos stratégies de transition implique une fine planification qui, à ce jour, n'a pas été réalisée, que ce soit dans les scénarios généraux des pouvoirs publics comme la Stratégie nationale bas carbone, ou dans les scénarios des entités publiques chargées de l'agriculture. Un monde sépare encore les stratégies édictées et leur réalisation concrète.

« Planifier » : maître-mot de la transition circulaire

L'ambition affichée par les pouvoirs publics est de faire advenir la transition d'un modèle agricole intensif et polluant vers un modèle agricole intensif et polluant vers un modèle dit « agroécologique »³.

1. Insee, compte prévisionnel de l'agriculture arrêté en novembre 2023

2. Haut-Commissariat au Plan : « La France est-elle une grande puissance agricole et agro-alimentaire ? », 9 juillet 2021

3. L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Si les enjeux liés à la décarbonation de notre agriculture semblent aujourd'hui compris et font l'objet d'intenses débats, **la question de la ressource nécessaire à l'accomplissement de cette transition et de la planification qu'elle implique n'est pas toujours saisie.**

L'INEC, dans sa récente étude intitulée « Stratégie Nationale Bas Carbone sous contrainte de ressources⁴ », a pointé l'erreur originelle des politiques de planification écologique mises en place ces dernières années. Visant à transformer en profondeur nos modes de vies, elles se fixent des objectifs ambitieux sans réellement anticiper que leur réalisation nécessitera une masse considérable de ressources naturelles qui ne sont pas disponibles et sans prendre la peine de vérifier la compatibilité entre les différents scénarios élaborés.

Les dernières crises que nous avons vécues, qu'elles soient provoquées par un virus ou une guerre, **sont également des crises de la ressource.** La fragilité de nos économies face à ces remous a produit une prise de conscience qui a également touché le monde agricole.

Pour parvenir à réaliser une transition aussi rapide vers un modèle agricole plus vertueux, il faudra que la puissance publique sache définir des objectifs clairs et à la hauteur des enjeux.

Les risques d'une transition techno-centrée

Les projections pour l'agriculture du futur tombent souvent dans le même écueil, celui de construire des scénarios misant tout sur la technologie, le numérique et la génétique. Cette tendance à penser qu'une constante

amélioration technologique pourra pallier les problèmes de changements climatiques, de perte de biodiversité ou encore de raréfaction de l'eau conduit à des projections fortement consommatrices de ressources.

Peu de place est laissée au premier pilier de l'économie circulaire, à savoir la réduction de la consommation et la sobriété. Dans son étude *Transitions 2050*, l'Ademe explicite ce paradoxe avec le scénario « Technologies vertes ». Dans celui-ci, c'est le développement technologique qui permet de répondre aux défis environnementaux plutôt que les changements de comportements vers plus de sobriété. Penser un scénario de transition agricole sans penser à une réduction de la consommation d'énergie et de ressources naturelles n'a pas vocation à faire profondément bouger les lignes d'un modèle dominant destructeur de l'environnement.

Il est donc nécessaire de repenser la structure même de nos filières et de nos modèles agricoles. La taille moyenne des exploitations françaises est estimée à 70 ha quand seuls deux à cinq hectares peuvent être entretenus par un être humain sans aide mécanique. La structuration de nos exploitations face à la diminution du nombre d'agriculteurs, incite de fait à se tourner vers des scénarios reposant de plus en plus sur la technologie. **Penser la transition agroécologique pour qu'elle soit durable implique inévitablement une remise en question de l'organisation agricole de notre territoire.**

4. Étude de l'INEC, « Stratégie Nationale Bas Carbone sous contrainte de ressources », juin 2022

5. Étude de l'ADEME, *Transition(s) 2050*, 2021

Vers un modèle agro-alimentaire circulaire

Pour envisager une transition agroécologique et alimentaire pérenne, **il faut repenser toute la chaîne de valeur de la production à la consommation**. Deux échelles se distinguent ainsi, celle de l'exploitation et des modes de production et celle du territoire et des filières dans leur ensemble.

Restaurer les boucles naturelles

L'intensification des systèmes de production agricoles a provoqué des dérèglements importants dans les différents cycles naturels.

Cette rupture dans les cycles est à la source de pollutions massives des sols, des cours d'eau ou bien de l'atmosphère. **L'enjeu majeur de la transition agroécologique est donc de repenser les modes de production pour les réinscrire dans les cycles biogéochimiques.**

Les solutions mises en avant doivent être adaptées en fonction des contextes locaux : il n'y a donc pas une transition agroécologique mais des transitions agroécologiques. Ce postulat est central dans les réflexions que nous mènerons par la suite. En réponse à une industrialisation des processus agricoles et une simplification à outrance des phénomènes liés au vivant, il est nécessaire de réintroduire de la complexité et de la différenciation en fonction des contextes.

Le premier cycle concerne celui du carbone. La décorrélation géographique entre les productions animales et végétales provoque un appauvrissement des sols dans les régions de cultures végétales et une saturation dans les régions spécialisées en élevage.

Pour boucler le cycle du carbone, il est donc nécessaire de repenser le système d'exploitation afin de tendre à nouveau vers des modèles circulaires comme la polyculture d'élevage. Cela pose aussi la question de l'incitation à des pratiques permettant un retour au sol plus efficace via, par exemple, le compostage.

D'un autre côté, on trouve les cycles de l'azote et du phosphore, nécessaires à la croissance des plantes. La rupture de ces cycles pose entre autres la question de l'usage des intrants chimiques. La synthèse de ces produits phytopharmaceutiques est très coûteuse en énergie : on consomme dans le monde près de 180 millions de tonnes d'engrais dont 120 millions de tonnes d'engrais azotés qui exigent environ 72 millions de tonnes de gaz naturel⁶.

La réduction de l'usage des engrais et des pesticides est directement reliée à la question du cycle de l'eau. En France, les nitrates présents dans l'eau qui causent une eutrophisation des milieux et une perte de biodiversité majeure, proviennent à 66% de l'épandage d'engrais azotés et de lisier.

La transition agroécologique passera donc par la réduction de l'usage des pesticides et des engrais chimiques ainsi que par la mise en place de stratégies relevant de la permaculture pour bénéficier des relations naturelles de prédation.

6. Chiffres Banque Mondiale, 2021

Repenser l'organisation territoriale des filières

Les enjeux de transition agroécologique de l'unité de production doivent être pensés à l'échelle de son insertion dans le territoire. **Une agriculture circulaire passe inévitablement par une structuration des espaces permettant de limiter au maximum les flux de matières et d'énergie vers l'extérieur.**

Cela remet donc en question l'hypermécialisation actuelle des territoires agricoles français. Ce phénomène rend les territoires dépendants d'apports extérieurs, que ce soit en produits phytosanitaires ou en sources d'alimentation animale. L'exemple de la Bretagne et de la pollution aux nitrates due à l'élevage intensif qui y est pratiqué est parlant lorsqu'il s'agit de mettre en lumière les risques encourus lors de la spécialisation d'un territoire.

Outre la nécessité de diversifier les productions sur un même espace, **il faut repenser l'accès aux infrastructures nécessaires pour faire fonctionner ces nouvelles filières.** La transition agroécologique exige de mettre à disposition des producteurs une diversité d'équipements permettant d'exercer de nouvelles activités sans pour autant augmenter l'usage de ressources et les déplacements.

Cela implique donc de remettre au cœur des territoires des activités industrielles comme le tissage ou la minoterie. En plus de redynamiser certains territoires, ces démarches permettent de limiter les transports de matières ou d'animaux sur de longues distances, permettant ainsi de diminuer l'empreinte carbone et ressource des filières concernées.

Illustrées fortement par le sujet de l'eau ou des pesticides aujourd'hui, **les questions de ressources le seront demain également par la disponibilité du foncier, des engrais importés, de la concurrence des usages et des métaux rares nécessaires au maintien d'une mécanisation toujours plus poussée de notre agriculture.**

Cette prise en compte ne peut se faire qu'à l'échelle du politique, national et européen, car **il est question ici de planification, c'est-à-dire de choix, souvent contraints, qu'il faudra être en mesure d'imposer et de tenir sur le long terme.** Les changements de comportements des consommateurs seront, eux, nécessaires mais insuffisants s'ils sont isolés. Ce sont en effet les choix de la collectivité qui accéléreront ou freineront les évolutions.

La réorganisation de notre territoire autour d'une agriculture circulaire, restaurant les boucles naturelles, préservant la ressource, anticipant les besoins et donnant au terme « sobriété » son sens véritable, reste le préalable à une transition réussie de notre modèle agro-alimentaire afin que notre agriculture s'inscrive durablement comme l'un des piliers d'une économie souveraine et soutenable.

PARTIE 1

Former à la circularisation des ressources

1. Former la nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices aux méthodes de l'agroécologie

Tout au long de la formation initiale, du lycée agricole et jusqu'à l'installation du nouvel agriculteur, **une plus large place doit être accordée aux nouvelles pratiques agricoles et à l'apprentissage des différentes notions.**

Les référentiels des diplômes agricoles de niveau 4, attribuant la Capacité Professionnelle Agricole, doivent ainsi intégrer explicitement les enjeux écologiques suivants :

- la question de la ressource en eau et de la gestion économe de celle-ci, face à des sécheresses de plus en plus fréquentes ;
- l'évolution des aires de répartition des pathogènes (maladies, ravageurs...) sous l'effet du changement climatique ;
- les services écosystémiques que rend aujourd'hui la biodiversité (pollinisation, nutrition des végétaux cultivés par la décomposition de la matière organique par les micro-organismes du sol, porosité du sol) ;
- la santé des sols et l'état de la biodiversité qui y vit : l'activité biologique de cette dernière est en effet ce qui rend le sol poreux donc capable d'absorber et retenir l'eau.

2. Renforcer l'offre de formation des chambres d'agriculture en matière d'agroécologie

Les chambres d'agriculture sont centrales dans la transition de l'agriculture : **elles doivent pouvoir offrir un panel de formation robuste à l'agriculteur en devenir.**

Elles offrent des formations sur le bio mais doivent renforcer le panel agroécologique et initier à la permaculture, biodiversité fonctionnelle, diversité génétique, préservation des ressources naturelles...

Alors qu'elles représentent souvent le premier échelon institutionnel identifié par les agriculteurs, le rôle qu'elles occupent va se renforcer avec l'accueil de la structure France Service Agriculture et le rôle de sensibilisation aux écoliers, collégiens et lycéens qu'elles devront assumer dans le cadre du programme «Découverte de l'agriculture».

PARTIE 1 SUITE

3. Mobiliser une partie des aides issues des fonds européens pour élaborer des formations incluant les enjeux environnementaux et une formation aux méthodes de l'agroécologie

Les fonds européens, principalement le FEADER,⁷ sont un levier de transition majeur pour l'agriculture.

Principalement pilotés par les régions, ils ont vocation à traduire dans nos territoires la politique agricole européenne. Ces fonds doivent pouvoir être fléchés vers des programmes enrichissants le panel des formations en matière d'agroécologie et de respect de la ressource.

La future politique de cohésion, qui verra le jour en 2027, doit pouvoir, en lien avec les régions, proposer un axe suffisamment robuste sur ce sujet pour permettre à ces pratiques de se diffuser et de faire école.

4. Encourager la formation des conseillers agricoles à l'existence d'autres modèles plus respectueux de l'environnement

Les points d'accueil installation (PAI) et les centres d'élaborations des Parcours de Professionnalisation Personnalisés (PPP) ne respectent pas suffisamment la diversité de profils de conseillers dédiés à l'accompagnement des nouveaux agriculteurs.

Relevé par la Cour des comptes, ce manquement peut s'avérer préjudiciable pour le déploiement d'une culture agroécologique plus poussée : *« En contradiction avec les engagements pris au moment de la labellisation, nombre de structures labellisées échouent à développer des partenariats pour prendre en charge des projets atypiques et novateurs et fournir les formations nécessaires pour accompagner les modifications structurelles de l'agriculture française. »*⁸

Nous préconisons de diversifier ces profils et la formation des conseillers afin qu'ils soient à même d'accueillir et accompagner les projets agricoles tournés vers les pratiques agroécologiques.



7. FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

8. Rapport de la Cour des comptes : « La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles », avril 2023, page 64

PARTIE 2

Installer la circularité dans le projet agricole

5. Former à l'agroécologie dans le cadre du stage de trois jours du Parcours Professionnalisation Personnalisé (PPP) pour les agriculteurs en installation

Une seule partie du Parcours de Professionnalisation Personnalisé (PPP) est obligatoire.

La partie obligatoire se compose de formations et de stages qui doivent être réalisés en amont de l'installation pour prétendre à des aides à l'installation. Elle comprend au minimum un stage collectif de 21h.

Nous proposons de consacrer une partie de cette formation à une sensibilisation autour de l'agroécologie, comme le prescrit déjà la Cour des comptes : « *les interventions [du stage de 21 heures] doivent s'inscrire dans une démarche d'agriculture durable, ouverte aux attentes sociétales et à l'agroécologie* »⁹.

La Cour des comptes souligne également que certains centres de formation ne respectent pas leurs engagements de promotion de toutes les agricultures dans le cadre de ce stage (manque de contenus dans la formation, refus d'intervention à l'ARDEAR¹⁰).

6. Conditionner le portage foncier effectué par la SAFER à des critères environnementaux

Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) disposent d'outils qui peuvent servir un changement de modèle agricole.

Le portage foncier est un outil facilitant l'installation des nouveaux agriculteurs qui doivent verser un fermage à la SAFER qui se porte acheteuse d'une terre pour eux. **Il doit pouvoir se voir renforcé par l'inclusion de critères environnementaux pour distinguer des projets similaires.**

Près de 8.000 conventions de ce type existent, c'est un levier non négligeable de transformation de notre agriculture.

9. Rapport de la Cour des comptes : « La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles », avril 2023, page 47

10. Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

PARTIE 2 SUITE

7. Renforcer les aides pour nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans

Aujourd'hui, le profil des candidats à l'installation se diversifie : de plus en plus de nouveaux agriculteurs ont plus de 40 ans, et les parcours de reconversion se multiplient.

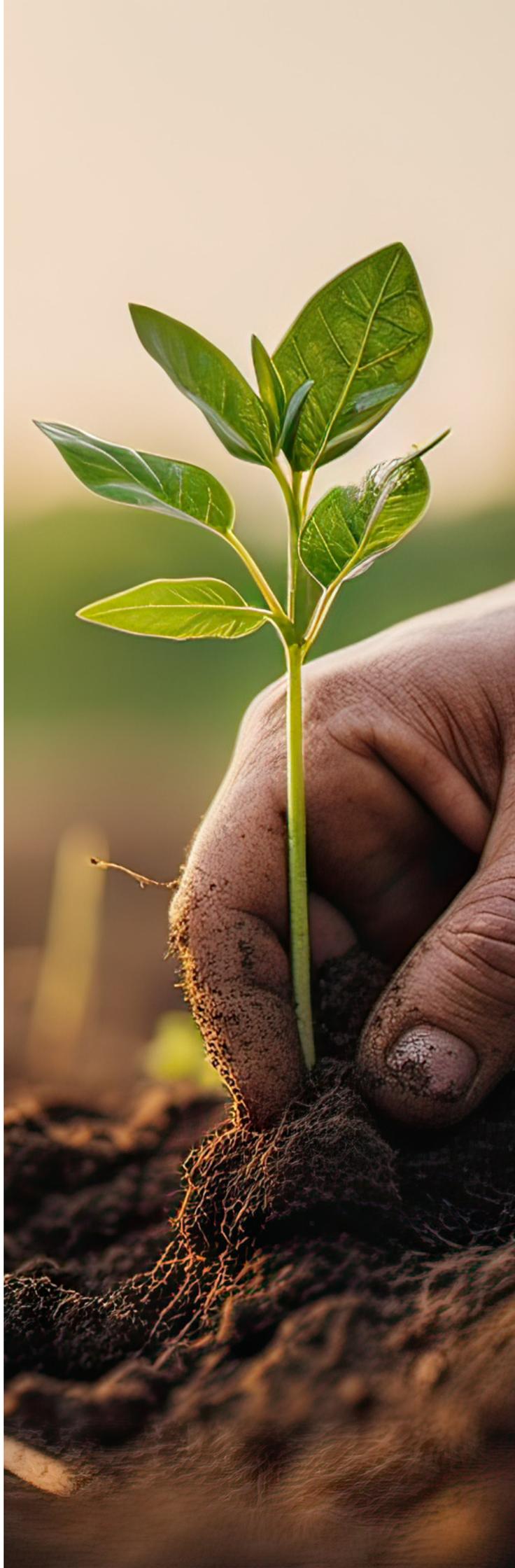
Or, les aides pour les plus de 40 ans sont rares : « *Un tiers des installations est le fait de personnes âgées de plus de 40 ans mais elles ne peuvent prétendre qu'à 9% des aides publiques à l'installation*¹¹ » indique la Cour des comptes.

Elle préconise donc de rééquilibrer ces aides en faveur des plus de 40 ans, à l'instar de ce que font déjà plusieurs régions, qui versent des « Dotations Nouveaux Agriculteurs »¹².

Il est impératif de généraliser ces dispositifs et de les rendre plus facile à mettre en œuvre pour les collectivités qui souhaitent le faire. L'augmentation du nombre d'agriculteurs potentiels est un préalable pour lutter contre le phénomène de concentration des terres et la dépendance à la mécanisation.

11. Rapport de la Cour des comptes : « La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles », avril 2023, page 12

12. Nouvelle Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/dotation-nouveaux-et-jeunes-agriculteurs-dnja>
Occitanie : <https://www.europe-en-occitanie.eu/Dotation-Nouvel-Agriculateur-FEADER-23-27>
Centre-Val-de-Loire : <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-du-cher/les-actualites-de-la-chambre-dagriculture-du-cher/detail-de-lactualite/actualites/aides-a-linstallation-du-nouveau-pour-2023-en-region-centre-val-de-loire/>



PARTIE 2 SUITE

8. Soutenir les dispositifs d'espaces-test, démarche utile à l'installation de personnes Non Issues du Milieu Agricole (NIMA) et accompagnant des projets agroécologiques.

Le Réseau National des Espaces Test Agricole (RENETA) qui soutient les projets d'entrepreneuriat agricole dans une logique de couveuse d'activité, rendant l'implantation et l'expérimentation agricole possible doit pouvoir pérenniser et développer son activité.

Un espace-test agricole est un type de test d'activité créé dans les années 2000. L'objectif est de permettre à des aspirants agriculteurs d'expérimenter leur projet dans un cadre autonome et sécurisant, dans une limite de 3 ans.

Le cadre-légal est généralement celui du Contrat d'Appui aux Projets d'Entreprises (CAPE), qui est signé entre le porteur de projet et une couveuse d'entreprise ou coopérative d'activités et d'emploi. Ce statut permet à l'aspirant agriculteur de bénéficier d'un hébergement juridique et financier, d'avoir une gestion comptable, de recevoir des aides sociales, des aides de la PAC...

Afin de développer ce dispositif, il faut ainsi :

- **pérenniser les financements et renforcer les moyens humains.** En effet, les ressources financières et humaines sont parfois fragiles pour les espaces-tests. Développer les aides publiques - notamment régionales - à ce type de dispositif et à son accompagnement permettra d'en déployer davantage ;
- **inclure les espaces-test dans les priorités d'attribution du foncier** : un problème récurrent pour les ETA reste l'accès au foncier. En effet, ils ne sont pas reconnus, dans les Schémas Directeurs Régionaux Agricoles, comme des priorités d'attribution du foncier ;
- **visibiliser le dispositif d'espaces-test** auprès des aspirants agriculteurs, dans le cadre de la formation et le parcours d'accompagnement et d'installation ;
- **sécuriser le cadre juridique**, le CAPE n'étant que peu reconnu et ne permettant pas de bénéficier de certaines aides (crédit impôt bio par exemple).

Les espaces-tests devraient également être mis en avant dans le cadre du « choc d'attractivité » pour les métiers agricoles décrits dans le projet de loi d'orientation agricole, et sa traduction en programmes de découverte du milieu agricole par les élèves d'élémentaires et de l'enseignement secondaire (visites d'exploitation, stages).

PARTIE 3

Intégrer l'économie circulaire au cœur de la transmission

9. Proposer d'augmenter les modulations de la Dotation Jeunes Agriculteurs en faveur des projets agroécologiques

Aujourd'hui, la modulation «agroécologie» de la DJA (Dotation jeunes Agriculteurs, de 18 à 40 ans) ne correspond souvent qu'à 10% du montant de base de la dotation.

Augmenter cette modulation permettrait au facteur agroécologique d'être mieux pris en compte par les nouveaux agriculteurs dans leurs projets.

L'accès à cette modulation est cependant sujet à caution. Il est par exemple possible d'y prétendre lorsque l'on possède le label HVE (Haute Valeur Environnementale). Or, ce label est aujourd'hui largement décrédibilisé car jugé peu fiable et en voie de refonte.

En complément de cette proposition, **il apparaît nécessaire de réviser les critères d'accès à cette modulation**, en les rendant plus contraignants, concentrant ainsi l'aide sur des projets véritablement vertueux et durables.

10. Simplifier l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs et le renouvellement des actifs agricoles

Le nombre d'agriculteurs est en baisse constante malgré des besoins qui vont être croissants avec la baisse du recours aux pesticides et les limites technologiques auxquelles va être confronté le secteur.

Pour faciliter les installations et la reprise des exploitations, **il est impératif d'effectuer un travail de simplification des régimes juridiques relatifs à la transmission des terres**. Les potentiels repreneurs sont souvent refroidis par les conséquences financières auxquelles ils s'exposent s'ils ne respectent pas les objectifs fixés initialement.

Un agriculteur souhaitant s'installer que ce soit à travers les mises en location/vente, les ventes à terme ou les viagers de terres agricoles, doit pouvoir limiter les risques financiers.

C'est l'un des leviers qui peut faciliter la reprise des milliers d'exploitations agricoles actuellement sans repreneur.

Plus largement, **il convient de réfléchir au système de régulation foncière qui favorise actuellement l'agrandissement des fermes et leur surcapitalisation et rend plus compliquée la reprise des exploitations.**

PARTIE 4

Investir dans l'agriculture circulaire

Protéger les sols

11. Lutter contre l'artificialisation des sols en maintenant le caractère agricole des terres notamment en zone péri-urbaine

D'ici 2030, c'est l'équivalent en superficie de la surface du Luxembourg qui sera artificialisée en France. Pour inverser la tendance, des politiques ambitieuses sont mises en place, comme le Zéro artificialisation nette. Néanmoins, les acteurs publics doivent aller plus loin.

Afin de limiter l'artificialisation des sols agricoles et de préserver les bienfaits qu'ils apportent à la collectivité, en tant qu'agents régulateurs du climat, **les territoires doivent être fortement encouragés à intégrer des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) dans les Schémas de cohérence territoriale (ScoT).**

Une étape supplémentaire doit également être franchie en obligeant les métropoles faisant face à un très fort étalement urbain à produire ces plans.

Les PEAN permettent aux collectivités qui élaborent des ScoT ou aux départements d'adopter une approche plus stricte de la protection des terres agricoles lorsqu'elles y sont soumises, elles ne peuvent changer de statut que par décret ministériel.

12. Encourager le recours aux fertilisants naturels plutôt qu'à des engrais de synthèse, en versant une rémunération pour service environnemental

Verser une rémunération pour service environnemental aux exploitants qui recourent à des fertilisants naturels est une disposition centrale pour aider notre agriculture à sortir de sa dépendance aux imports et aux engrais de synthèse.

Ce dispositif serait en cohérence avec le projet « 4 pour 1000 » porté par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et qui vise à revitaliser les sols. Des dispositifs expérimentaux de paiement pour service environnemental existent déjà mais doivent être généralisés.

Ce dispositif pourrait évoluer sous forme, par exemple, de défiscalisation. L'objectif reste d'internaliser le bénéfice environnemental.

PARTIE 4 SUITE

Protéger les sols



13. Valoriser la production locale et et le recours aux fertilisants issus de matières organiques

Des marques de type « fertilisant d'origine renouvelable », « mon compost local » ou encore « compost du territoire » pour les matières fertilisantes renouvelables sous le statut de produit, ainsi que l'identification par un logo des agriculteurs-utilisateurs sont des initiatives qu'il convient d'encourager.

Ces dispositifs doivent permettre de promouvoir la notion de proximité, de favoriser les usages locaux de fertilisants et la production française de fertilisants de type NPK¹³. Le lien peut être fait avec les démarches qualité rendues obligatoires pour sortir du statut de déchet.

Un travail approfondi sur la traçabilité des composts et le strict respect des normes en vigueur devra être mené pour viser les composts de qualité.

¹³. Azote, phosphore, potassium

PARTIE 4 SUITE

*Financer la recherche***14. Encourager l'innovation technologique et organisationnelle**

Le coût en ressources du déploiement de technologies agricoles est encore aujourd'hui négligé malgré un impact important sur la criticité de certains métaux et ressources stratégiques.

Il convient de faire en sorte de le réduire en imposant aux fabricants de réfléchir à l'ensemble du cycle de vie de leur innovation, à travers **la mise en place d'un plan d'approvisionnement durable et d'éco-conception**, notamment dans les appels à projet de la Banque des territoires et de Bpi France.

Le financement de ces innovations doit pouvoir intégrer les procédés *low tech* innovants afin de forcer tous les acteurs candidats à se conformer à une forme de sobriété matière dans l'élaboration de leurs solutions.

L'ADEME a lancé des appels à projets *low tech* dans certaines régions sans pour autant qu'ils concernent spécifiquement le secteur agricole. C'est une dynamique qu'il faut amplifier.

Économiser des ressources, c'est aussi accroître le recours à des innovations dont l'objectif est de **rendre un service sans nécessiter une mobilisation forte de ressources critiques**.

15. Renforcer les programmes expérimentaux de l'INRAE

L'INRAE¹⁴ dispose de nombreux sites expérimentaux en France. Ils sont à l'origine de plusieurs innovations techniques qui permettent d'intégrer des procédés plus durables en agriculture.

Ces programmes, renforcés par de nouveaux financements, seraient en mesure de porter des expérimentations visant à économiser des ressources naturelles (économie d'eau, protection des sols etc.). **Ils permettraient de faciliter l'intégration de techniques circulaires comme l'utilisation de déchets inertes dans les remblais de terres agricoles.**

¹⁴. Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

PARTIE 4 SUITE

Mutualiser le matériel

16. Faire de la mutualisation du matériel un levier de transition en élargissant le champ d'action des CUMA

La mutualisation est plutôt répandue en France mais des disparités existent en fonction des régions, et elle concerne surtout les machines lourdes, de grande envergure et chères, type moissonneuses-batteuses.

Elle repose principalement sur les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) qui permettent de partager le matériel, son entretien et proposent un certain nombre d'autres services permettant de réduire la charge de travail de l'agriculteur.

Au-delà du bénéfice économique et financier du recours à un matériel collectif, **la mutualisation permet une économie de ressources non négligeable**. Les matériaux mutualisés sont en effet plus récents, donc souvent plus efficaces et leur usage rationalisé. Les problématiques de stockage et d'entretien sont également réduites et mutualisées.

Parmi les mesures à prendre pour encourager l'activité de ces coopératives, la question de la connaissance de ces dispositifs est centrale. Pour cela **il est indispensable de permettre aux CUMA d'intervenir à tous les niveaux de la formation agricole, initiale et continue et d'élargir les temps d'intervention sur ces sujets**.

17. Créer un crédit d'impôt « mécanisation collective », qui serait destiné aux exploitants agricoles membres de Cuma qui mutualisent un niveau significatif de matériel

La contrainte matérielle est l'une des plus pesantes pour l'agriculteur et l'un des postes de dépenses les plus importants pour son exploitation. **En mettant en place un crédit d'impôt aidant au recours à la mécanisation collective, les pouvoirs publics favoriseraient une dynamique qui doit prendre une ampleur inédite dans les prochaines années.**

Les CUMA attendent ce soutien pour faciliter le passage à l'acte d'un certain nombre d'agriculteurs encore réticents à entamer cette démarche. Ce dispositif permettrait, à terme, que ce réflexe de la mutualisation devienne la norme dans toutes les composantes du milieu agricole.

Certaines régions comme les Pays de la Loire, versent déjà des aides aux Jeunes agriculteurs pour l'acquisition de parts sociales dans les CUMA, mais **ce soutien n'est pas assez significatif pour être décisif**.

PARTIE 4 SUITE

Mutualiser le matériel

18. Faire reconnaître la mutualisation du matériel comme une démarche agroécologique

Passé un certain stade, la mutualisation du matériel et l'économie de ressources qui en découle doit représenter un service à la collectivité qu'il convient de récompenser.

La question de la ressource mobilisée par les machines très évoluées techniquement n'est pas négligeable. Si demain, des tensions apparaissent sur les chaînes d'approvisionnement de matières permettant la fabrication de ces équipements, **c'est la souveraineté agricole de la France qui peut être menacée.**

Il convient donc de réduire cette dépendance aux imports technologiques en récompensant ceux qui y recourent le moins possible et en faisant entrer la démarche de mutualisation dans le champ de l'agroécologique. le moins possible et en faisant entrer dans le champ de la démarche agroécologique, la démarche de mutualisation.

Cela permettrait ainsi d'ouvrir droit à des aides financières aux agriculteurs faisant la démarche de mettre en place une mutualisation poussée.



Développer l'accès au reconditionné



19. Rendre éligibles les machines reconditionnées aux aides à investissement

Trop peu d'aides à l'investissement permettent l'achat de machines et d'outils reconditionnés. Or cette démarche est au cœur des politiques de préservation des ressources.

Élargir, voire généraliser l'éligibilité du matériel d'occasion aux aides aux investissements est un impératif.

Dans une logique d'économie de la ressource et de circularisation de cette dernière, il apparaît prioritaire de corriger cet état de fait qui conduit à favoriser le neuf au détriment de la seconde main.

Certaines aides ont évolué pour intégrer, depuis peu, l'achat de machines de seconde main. **C'est un mouvement qui doit être accéléré par une prise de conscience généralisée**, d'autant plus que la traçabilité de ces matériels répond aux mêmes règles que celle du neuf.

PARTIE 4

Investir dans l'agriculture circulaire

Soutenir la production d'énergie souveraine

20. Développer le soutien au biogaz, à la méthanisation agricole et à la production de biochar

Le développement d'une filière énergétique agricole répond à une triple nécessité :

- renforcer l'indépendance énergétique de la France ;
- permettre la décarbonation de nos sources d'énergie ;
- assurer un complément de revenus et une source d'énergie bon marché aux agriculteurs.

Pour autant ce déploiement doit se faire intelligemment sur le territoire pour limiter les nuisances et les externalités négatives. Pour cela, **il apparaît impératif de maintenir des unités de méthanisation à une échelle locale permettant de limiter le trafic et le transport carboné d'intrants.**

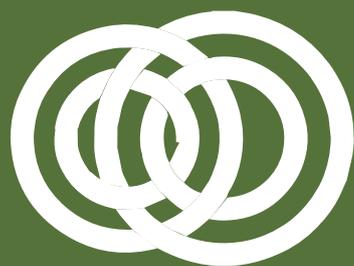
Face aux contraintes d'investissements que peut représenter un tel projet, **il est intéressant de soutenir le principe des projets de méthanisation agricole collectifs**, au sein de groupements agricoles tels que les CUMA, GAEC¹⁵ ou coopérative. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent créer un appel à projet « Méthanisation agricole collective » et relever les montants des subventions pour ce type de projets.

Il apparaît également fondamental de réintroduire l'exonération de TICGN (Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel) dont bénéficiait le biogaz injecté depuis 2017 et supprimé en 2021. Ce dispositif générait un sérieux avantage concurrentiel pour le biogaz et encourageait les investissements dans cette énergie.

Au-delà de son intérêt pour la production énergétique, la méthanisation produit un résidu appelé digestat, qui est utilisé comme fertilisant naturel ensuite par les agriculteurs.

D'autres méthodes de production de biogaz, comme la pyrogazéification des déchets permettent la production d'un résidu appelé biochar, intrant qui a des vertus agricoles avérées, et qui doit constituer également un fertilisant naturel utilisable par les agriculteurs.

¹⁵. Groupement agricole d'exploitation en commun



Institut National
de l'Économie
Circulaire

**Ces travaux ont été dirigés par Hugo CONZELMANN
avec Silène LEVOIR LEVILLAIN et Clara LOMBARD.**

Mise en page par Marie AUDEGUIN.